



JOURNAL MUNICIPAL DE BARZUN

N° 18 (OCTOBRE 2006)

**Chères Barzunaïses,
Chers Barzunaïses,**

Notre village a connu depuis le début de cette année cinq décès à un âge souvent trop jeune... laissant des familles démunies face à la maladie. Je renouvelle mon amicale sympathie et celle du conseil municipal aux familles dans la peine ! Mais la vie continue avec pour preuve, la naissance cette année de 6 bébés filles aux prénoms au goût du jour tels Maia, Jade, Léa, Laure, Ninon et Mailys. C'est l'année des filles... Par contre je n'ai célébré qu'un mariage au mois d'août !

L'activité communale suit aussi son cours, et nous essayons de maintenir la proximité tant nécessaire auprès de vous tous.

J'y associe les bénévoles du CCAS et des dix Associations de la commune qui oeuvrent sans compter pour le bien de la commune et de vous tous. Ils sont parfois déçus du manque de participants à leurs activités mais je les encourage ici à persévérer !

Le « Repas du Village » prévu le 8 juillet dernier a été reporté au Printemps 2007 par manque d'inscriptions à la date prévue. De nombreuses inscriptions sont bien arrivées après la date limite, mais trop tard ! Chacun comprendra qu'organiser une manifestation n'est pas si simple que ça et qu'il faut bien fixer un cadre pour

assurer sa réussite. Nos travaux municipaux progressent bien. La cantine a été réalisée dans des délais fort convenables, en plein été, grâce à la diligence des artisans qui ont compris et intégré les dates scolaires, grâce aux bénévoles qui nous ont aidés et grâce au personnel communal et aux élus qui ont mis la main à la pâte. Les résultats sont très satisfaisants.

Depuis l'année 2001, notre souci a été d'adapter nos structures à notre population qui croît, avec la mise aux normes et l'agrandissement de l'école, puis de la cantine, la réfection intérieure des trinquet et salle des sports, la création de parkings (école et cimetière), la réfection de nos 13 bâtiments communaux (toitures à neuf). Ces principaux investissements pèsent lourd dans notre budget et malgré cela nous maintenons le cap des 17 000€ par an investis en moyenne depuis 2001 à l'entretien de la voirie communale. Les prochains travaux programmés rue du Pré du Roy et surtout la rue du Bois que nous allons aussi faire élaguer sur toute sa longueur afin de l'assainir. La rue Mgr Théas est en cours de réfection.

Voilà pour l'essentiel, le reste constituant les activités de la marche normale de la commune, à savoir, l'entretien des pelouses, des abords des routes, les réparations ponctuelles de la voirie, des

bâtiments communaux, l'école, etc... les tâches ne manquent pas, sans compter les réunions et la surveillance quasi permanente des installations pour prévenir les dégradations. Chacun a pu constater qu'une voiture a cassé net un banc devant le « château » sans laisser d'adresse.

Le conseil municipal réfléchit actuellement pour embellir notre place et l'entrée du cimetière, tout comme la possibilité de créer un columbarium (édifice destiné à recevoir les urnes des cendres des défunts). Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de nos réflexions.

Notre jeunesse s'est bien comportée cet été mais l'on constate de plus en plus de très jeunes enfants qui circulent et traversent les routes sans respecter le code de la route. Je mets en garde leurs parents de bien vouloir les surveiller avant qu'il ne soit trop tard !

Surveillez aussi votre chien et n'attendons pas qu'un incident arrive pour réagir !!!

Je donne rendez-vous avec le CCAS à nos « anciens de 60 ans et plus » le 26 novembre 2006 pour le traditionnel repas de Soumoulou.

Les premiers jours de l'année 2007, le conseil municipal accueillera les nouveaux habitants de Barzun avec les représentants de nos 10 associations.

Bon automne à tous !
Bonne santé surtout.

Maurice MINVIELLE

Dans ce numéro :

Vie Municipale

Infos Municipales

Vie Associative

CCOG

INFORMATIONS MUNICIPALES

(depuis le dernier journal : réunions des 31 mai, 3 juillet, 7 août, 14 septembre 2006)

DELIBERATIONS

Compétences CCOG : Le CM accepte que la compétence Schéma de cohérence territorial soit exercée par la Communauté de Communes de Ousse Gabas Le CM autorise la modification statutaire permettant à la Communauté de Communes d'adhérer à un syndicat mixte

Travaux Cantine : Le Maire présente au CM les devis définitifs pour les travaux de l'école. Le CM décide d'approuver les devis des Entreprises SNC MINVIELLE (Maçonnerie/Charpente), PEYRET (Plomberie/Sanitaires), SOVIL (Plafonds/murs), VALLETON (Electricité), LACROIX (Peintures), CAZABAN Jean-Pierre (Portail), GABORIT (Carrelage), TOUJAS-COLL (Menuiseries)

SAPO : Le Conseil Municipal APPROUVE la création d'un service entretien des assainissements autonomes par le syndicat d'Assainissement.

Bilan qualité de l'eau : Monsieur le Maire fait lecture des bilans sur la qualité de l'eau de l'AEP Vallée de l'Ousse et du Syndicat Mixte Nord Est de Pau : **L'eau est de bonne qualité.**

Concessions Cimetières : Monsieur le Maire informe le CM qu'il convient de revoir les tarifs de concessions au cimetière (actuellement 15€24) qui sont très inférieurs aux tarifs des communes voisines **Le CM fixe à 20,00 € le m2 les concessions au cimetières.**

Surfaces Terrains Constructibles : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de terrains constructibles par des particuliers ou des professionnels sont de plus en plus fréquentes. En ce qui concerne les terrains constructibles avec assainissement autonomes, des surfaces minimum sont à respecter afin de mettre en place la filière adaptée à la parcelle en ce qui concerne l'assainissement non collectif.

En ce qui concerne les terrains avec assainissement collectif, aucun minimum n'est fixé à ce jour, ce qui pourrait, à terme, poser des problèmes de densité sur la commune. Il serait donc nécessaire d'imposer une surface constructible minimum pour les nouvelles habitations. - Le Conseil Municipal SOUHAITE fixer à 1.200 m2 le minimum autorisé sur les parcelles constructibles avec possibilité d'assainissement collectif. Une délibération est prise à l'unanimité en conséquence.

Tarifs cantine: Le prix de revient du repas à la cantine pour l'année 2005-2006 est de 2,86 € le repas. - Le prix du repas facturé aux familles pour l'année 2006-2007 est fixé à 2,74 €.

Tarifs garderie : Le CM modifie comme suit le tarif des garderies :

- 1 jour passe de 1,60 € à 1,70 €
- 1 mois passe de 17 € à 18 € pour les familles qui ont 1 enfant
- et passe de 14 € à 15 € pour les familles qui ont 2 enfants ou plus.

Ecoles sous contrat : Monsieur le Maire précise qu'au dernier CM il a été décidé de ne pas financer la scolarité des enfants résidant à Barzun dont les parents les ont inscrits dans une école privée sous contrat - Une délibération est nécessaire. - Vu la loi du 13.8.2004, la circulaire du 2.12.05 et après en avoir largement délibéré, le CM considérant l'absence d'autorisation préalable à l'inscription demande que soit précisé la circulaire d'application de décembre 2005 et refuse, de régler la participation demandée par l'OGEC de Pontacq.

Location matériel Communal : Dans la mesure du possible, le matériel communal pourra être loué aux particuliers n'habitant pas la commune aux tarifs suivants :

- Table : 2 € }
- Chaises : 1 € } + Remise d'un chèque de caution de 100 €

CCOG : Le Maire fait lecture au CM des modifications apportées aux statuts de la CCOG. Le CM approuve ces modifications

Location Logement Presbytère : Monsieur le Maire informe le CM du départ des locataires du Presbytère, M. et Mme LHOMME, pour le 31.07.06.

Les nouveaux locataires, Famille GASNET Thierry, prendront possession des lieux le 1^{er} Août 2006

Ordinateur : Monsieur le Maire informe le CM qu'une demande d'achat d'un autre ordinateur à l'école a été faite par les enseignants afin de mieux faire participer les élèves.

Le CM accepte l'achat de l'ordinateur adapté aux nouvelles techniques

Contrat de travail :

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux de la cantine, un important volume de travail de nettoyage de locaux (écoles + cantine) doit être entrepris avant la rentrée.

Un besoin de 20h00 est nécessaire pour aider les employées communales.

Le CM, à l'unanimité, approuve et crée un poste d'Agent des services Techniques non permanent à temps non complet rémunéré sur la base des 20/35è.

Syndicat Assainissement :

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Syndicat d'Assainissement concernant la qualité et les tarifs.

Le CM, à l'unanimité, approuve le rapport.

Travaux Voirie :

Rue du Pré du Roy :

Monsieur le maire présente les devis et c'est l'entreprise SACER qui effectuera les travaux d'assainissement de la partie rue du Pré du Roy (Lamarque Marc à carrefour Salefranque Thierry). Une participation sera demandée pour le paiement des grilles en fonte (600€) sur leur passage à M. Mme Goua de Baix qui ont donné leur accord. Coût des travaux : 11 792,56€ TTC

Le CM, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux et remercie M. et Mme Goua de Baix pour la participation financière de 600€.

Rue du Bois

La rue du Bois est fortement dégradée dans les virages à cause des charges importantes qui y circulent, des sources d'eau qui ruissellent et ravinent la route. Il y a également le manque d'ensoleillement dû aux branchages qui couvrent la rue.

Des devis de débroussaillage et d'élagage vont être établis. Ensuite des travaux seront entrepris pour la réfection de la route : rebouchage des trous depuis le village, renforcement des virages, révision des dévers et réfection à neuf de tous les virages en bitume enrobé.

Coût des travaux : 25 221€,00 TTC. Le CM délibère et accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SACER avec revêtement en bitume

Service déchets – CCOG :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2005 sur le Prix et la Qualité du service élimination des déchets. Le CM, à l'unanimité, approuve ce rapport.

INFOS DIVERSES

Travaux Salle des Sports

Des travaux de carrelage des douches, du WC et cuisine de la salle des sports seront effectués par l'employé communal. Le devis de l'entreprise GABORIT est retenu pour la fourniture des matériaux.

Elu – Référent - ACOMO

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion demande aux communes de désigner un élu référent pour l'ACMO (Agent Chargé Mise en Œuvre sécurité) de la commune.

Monsieur Xavier CLAVERIE est désigné.

Tarifs Photocopies

Le tarif des photocopies sera le suivant à compter du 1^{er} juin 2006

- Format A4 0.20 € et 0,30 € pour un recto-verso

- Format A3 0.30 € et 0,50 € pour un recto-verso

Affiliation CDG

Des demandes d'affiliation des divers syndicats mixtes sont arrivées au CDG.

La commune n'émet pas d'avis défavorable.

Association des Parents Elèves de Pontacq : Monsieur le Maire fait lecture de courriers émanant de l'Association des Parents d'Elèves FCPE du Collège J.Bouzet. Monsieur le Conseiller Général a reçu le même courrier. Une réunion va être organisée par le Conseil Général avec tous les services concernés afin de régler ce problème de sécurité des enfants qui ne concerne que la Commune de Pontacq.

Demande de financement Ecole Ste Jeanne Elisabeth Pontacq : Une nouvelle loi relative au financement des écoles privées sous contrat par les communes risque d'être appliquée ce qui nous obligera à payer (comme pour l'école publique) les frais de scolarité. Des discussions sont en cours tant au niveau national que départemental. De toute façon nous n'accepterons le paiement qu'après accord et convention comme pour les écoles publiques et si la loi est applicable. A suivre.

RD 940 – Classement en voie à grande circulation : Pas d'observations particulières

Vitesse excessive : Un particulier a demandé un ralentisseur devant son domicile. Le CM constate que ces demandes sont fréquentes et il ne peut y avoir de suite vu les coûts engendrés, et les demandes répétées. La vitesse en agglomération est limitée à 50 Km/h et les automobilistes doivent avoir un esprit plus citoyen.

Repas du village : Il a été annulé et reporté au Printemps 2007.

CCOG : Une enquête sur le lac de Gabas est demandée par la CCOG, les conseillers y répondent en séance.

Pandémie grippale : La DDASS établit un plan départemental de prévention et de lutte contre la pandémie grippale.

Le référent « grippe » est Mme Danièle LACOSTE

INF'EAU Un Adjoint fait lecture du rapport annuel sur la qualité de l'eau : « *Eau de Bonne qualité* »

Canicule : Monsieur le Maire fait état qu'il a eu un contact avec toutes les personnes seules et/ou handicapées pour faire le point sur leur état de santé par rapport à la canicule.

PCI : Le Plan Communal Inondation établi par le maire est présenté en séance et approuvé avant envoi à la Préfecture et aux Pompiers de Pontacq.

Bail : Un bail (terre) doit être modifié pour tenir compte de la succession après retraite du bénéficiaire. Il est demandé à l'intéressé de faire un courrier à la Mairie avant de modifier le bail.

Salle des sports : une demande d'utilisation a été faite par « Les Papillons de Pontacq » en cas de pluie comme les années passées. Le CM accepte de prêter la salle les jours de mauvais temps. Une convention va être établie et c'est l'adjoint Xavier Claverie qui sera chargé de cette gestion.

Peintures lettres façade mairie : Un barzunais M. J.Paul Blaise s'est proposé pour repeindre en lettres dorées des inscriptions devenant illisibles sur des plaques de marbre de la façade de la mairie, de la fontaine (lion bronze) et de la croix. Le Conseil apprécie fortement ce geste bénévole de ce nouvel habitant de la rue de l'Aussère. Merci !

Bancs Publics : Une voiture dont le chauffeur n'a pas laissé d'adresse mais des traces de pneus a détérioré un banc de la place. Des réparations seront faites.

Câble ADSL Ecole : un câble va être installé entre les 2 salles de classe pour permettre d'utiliser l'ADSL dans les 2 classes.

Attention aux branches qui dépassent !



Chaque propriétaire est tenu de couper les branches qui dépassent et empiètent... Cela peut provoquer des incidents par manque de visibilité, des heurts avec des engins hauts et des troubles avec les lignes électriques, téléphone, etc...

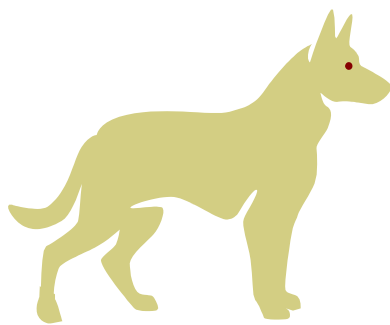
Gare aux démarcheurs et vendeurs en tout genre !



Il arrive que des démarcheurs ou des vendeurs (ou faux vendeurs) se présentent à votre domicile et se recommandent de la mairie ou du maire. Sachez que la mairie (et le maire) ne donne jamais d'autorisation

Exigez l'autorisation écrite obligatoire et vous verrez qu'ils n'insisteront pas !!!

Chiens errants = Danger !



Trop de chiens errent encore dans les rues du village. Il est difficile de les approcher lorsqu'on ne les connaît pas et chacun se méfie de leurs réactions (les faits divers en parlent presque tous les jours).

Chaque propriétaire doit prendre conscience **du danger** et mieux surveiller les escapades de leur chien.

Sachez que des barzunais ont installé devant leur portail un système invisible qui empêche le chien de le franchir. C'est efficace !!! La mairie pourra vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

La vie de l'école

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 29 août 2006 en présence des parents d'élèves, du maire, et du DDEN conviés à un pot d'accueil. Le maire a ensuite invité les personnes présentes à visiter la cantine flambant neuve.

Dernières nouvelles : depuis lundi 9 octobre Mlle Christine NICOLAS est venue renforcer l'équipe enseignante dans le cadre d'embauches réalisées par l'Education Nationale. Employée pour cette année scolaire comme E.V.S « Emploi Vie Scolaire » elle est particulièrement chargée apporter une aide administrative à la directrice et sous la responsabilité des enseignants, d'aider les élèves, les encadrer pour la documentation et l'informatique.



Christine Nicolas, Patrick Galey et Magali Zuccarello

Mesdames Brigitte Candau et Simone Pocq assurent toujours l'aide aux « petits ».

Effectifs des 2 classes: 13 maternelles, 5 CP, 6 CE1, 6 CE2, 5 CM1, 8 CM2

EMMAÛS

Le passage du camion « Emmaüs » est un service rendu dans le cadre de l'élimination des déchets.

Emmaüs nous fait dire qu'ils ne prennent les sommiers et matelas qu'à la seule condition d'être en **bon état** et **non tachés**.

De plus lorsque la quantité que vous voulez donner est trop importante il faut les appeler directement au 0559811782 pour demander un passage du camion individuel.

BIBLIOTHEQUE

L'équipe de la Bibliothèque de BARZUN vous accueille le dimanche de 10H à 11H et le mercredi de 17H à 18H.

Nous vous rappelons qu'une cotisation annuelle de 2 € par adulte est payable au mois de Janvier. Cette cotisation nous permet de rembourser à la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques, dont nous dépensons, les ouvrages égarés par nos lecteurs.

La Bibliothèque reste gratuite pour tous les enfants à savoir que les écoliers des villages voisins : gomer - hours - livron et lucgarier profitent aussi de notre établissement.

Bonne lecture a tous



LES AINES DE BARZUN

Après une période où, pour diverses raisons, nous n'avons pas pu nous retrouver pour nos animations habituelles, nous reprenons dès le 10 octobre nos activités.

Ce jour-là, nous irons au cinéma CGR de Tarbes voir un film distrayant : « LES ARISTOS », séance qui sera suivie d'un goûter pris ensemble.

Viendront ensuite certainement notre loto, celui de l'an dernier ayant eu un franc succès, et une sortie au théâtre à Pau, nous en attendons les programmes.

Notre assemblée générale se tiendra le VENDREDI 27 OCTOBRE, à 20 heures dans la salle de la Mairie, pour le bilan moral et financier de notre association. Il vous y sera possible également, si vous êtes intéressés, de participer au renouvellement du bureau et de vous y présenter. Toute candidature sera acceptée ! Les idées nouvelles nous sont toujours agréables !

Alors, à très bientôt à tous !

L'Assemblée générale de l'Association a confirmé un bilan, de l'année passée, positif.

Le bureau a été renouvelé dans sa globalité

Les cours ont repris le 18 septembre guidés par Annick tous les Lundis de 20h à 21h30 à la Salle des Sports

C'est avec plaisir que nous avons vu le retour d'anciennes adhérentes autant de Barzun que de Livron.

Le bureau tenait à remercier la municipalité pour l'occupation gracieuse de la salle et depuis l'hiver dernier nous bénéficions du chauffage

Nous envisageons comme chaque année, des sorties, balades en montagne et séances de thalassothérapie.

Pour tous renseignements :

Chantal : 05.59.53.63.11

Marie Jo : 05.59.53.52.41

Brigitte : 05.59.53.54.69



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association a renouvelé son bureau lors de l'assemblée générale du 3 octobre dernier.

Voici la composition :

Président :

M. Thierry GASNET

Vice-Présidents :

Mme Magali ZUCCARELLO

M. Eric PETITBENOIT

Secrétaire :

Mme Vanessa CABRESIN

Secrétaire Adjointe :

Mme Geneviève CAILLABET

Trésorière :

Mme Ingrid PAPAIX

Trésorière adjointe :

Mme Véronique GOUA de BAIX

Président d'honneur :

M. Maurice MINVIELLE

Membres :

Mesdames Valérie CHALLIER, Catherine HAMON, Betty LABORDE,

Régine LABORDE-GRECHE, Danièle LACOSTE, Nathalie MARTIN

Messieurs Nicolas BELLOIR, Sébastien BERGERET, Jean-Louis LABORDE

Un Loto aura lieu en principe le samedi 25 novembre vers 20h30.

COMITE DES FETES

Nous sommes très heureux de clôturer cette année avec un bilan positif à tout point de vue.

Il va falloir maintenant reconstituer le bureau ainsi qu'accueillir les jeunes conscrits (année 88-89).

Nous programmons donc l'assemblée générale au dimanche 22 octobre 2006 à la salle de la mairie à 15H.

Aussi, toute personne qui souhaiterait intégrer le comité des fêtes sera la bienvenue à cette réunion.



Le comité des fêtes remercie ceux qui ont participé activement à la préparation des activités et à la participation aux manifestations.



ENTENTE BARZUNAISE

HANDBALL

Lors de l'assemblée générale annuelle du 23 juin dernier, nous avons procédé au renouvellement du Comité de direction qui se compose ainsi :

- › Francis CASABONNE président
- › Philippe OUSTALET vice-président
- › Valérie COHOU secrétaire
- › Michèle COURET trésorière
- › Maurice BECHU trésorier adjoint
- › Thierry COHOU
- › Alain MONTAGUT
- › Guy PRATS
- › Mathieu LAFARGUE
- › Cyril CHEVRIER
- › Sébastien SARTHOU-CAMY
- › Georges DOS SANTOS

La nouvelle saison a repris avec un effectif et un encadrement renforcés.

L'école de hand mise en place en cours de saison dernière se développe avec l'arrivée de jeunes joueurs barzunais, ainsi que des communes voisines.

Deux équipes de jeunes sont engagées en championnat départemental :

Féminin – 13 ans

Masculin – 11 ans

Dates à retenir

Prochains matchs de championnat

Salle des sports de BARZUN

Séniors	à 20h45	14 octobre	LESCAR
		04 novembre	GARLIN
		11 novembre	BRUGES
		02 décembre	NOUSTY
Filles - 13 ans	à 16h	14 octobre	LEE OUSSE
		18 novembre	ESCOUBES
		02 décembre	BUROS
		16 décembre	BORDES
Garçons – 11 ans	à 15 h	21 octobre	MADIRAN
		04 novembre	OLORON
		11 novembre	TARDETS



MAIRIE DE BARZUN

Téléphone / Fax : 05 59 53 53 02
 Messagerie : mairie.barzun@wanadoo.fr
 Site du village : <http://barzun.free.fr/>

Ouverture secrétariat : lundi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
 samedi matin de 8h30 à 11h30

COMMUNAUTE DES COMMUNES OUSSE-GABAS

La Communauté des communes Ousse-Gabas (CCOG) a atteint aujourd'hui sa marche normale après la période d'adaptation suivant sa création.

Pour 2006 la part des taxes locales afférentes à la Communauté des Communes a été maintenue au taux de 2005 et la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a baissé de 2,30% pour passer de 12,60% à 10,30%.

Cette diminution de taxe a été rendue possible par l'introduction d'une gestion directe de la déchetterie d'Espoey, par les résultats des marchés renouvelés à la baisse concernant le transport et le traitement des produits issus de la déchetterie mais surtout par la bonne qualité du tri sélectif effectué par l'ensemble des usagers de la zone.

Future zone d'activités

Le Conseil Communautaire a décidé dernièrement d'étudier la faisabilité de la création d'une zone d'activités communautaire. Cette zone se situe à proximité de l'échangeur de l'autoroute. Elle comprendra environ 25ha qui se répartissent sur 3 communes – Limendous, Nousty et Soumoulou.

La CCOG adhère au syndicat Mixte chargé d'élaborer « le projet global du Grand Pau »

Depuis 2001, la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées et les Communautés de Communes du Pays du Grand Pau travaillent ensemble sur un projet de territoire à travers l'Association du Pays du Grand Pau.

Afin d'articuler ces demandes de projets et de mettre en œuvre le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientations Territoriales) il a été décidé de créer un syndicat mixte.

Le projet global du Grand Pau élaboré au sein du Syndicat Mixte devrait permettre de mieux armer le territoire face aux enjeux régionaux et nationaux à savoir :

- structurer au mieux un aménagement du territoire et un développement urbain dans le souci d'une gestion économe du foncier et de préservations d'activités agricoles,
- répondre collectivement aux demandes de logement sur l'aire urbaine,
- rechercher des unités d'action autour du développement économique

- favoriser le développement durable
- structurer les centres bourgs en termes d'équipements et de service
- rationaliser les déplacements
- développer l'offre touristique

Elargissement des compétences de la CCOG à la création d'un Syndicat Mixte Aéroport Pau-Pyrénées

Depuis les dernières lois de décentralisation, l'Etat doit transférer les aéroports aux régions. Le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des P-A, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et la Communauté de Communes de Lacq ont décidé de se regrouper au sein du Syndicat Mixte et d'y associer les Communautés de Communes du Béarn.

Dans le contexte local et historique de l'Aéroport de Pau, compte tenu des enjeux économiques et d'aménagement du territoire et au vu des délibérations favorables des communes, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au syndicat Mixte destinataire du transfert de l'aéroport Pau-Pyrénées.